

# L'expérience vaut le diplôme

Cette opération gratuite et innovante veut tirer par le haut des métiers parfois déconsidérés

La loi date de janvier 2002. Elle dit que tout salarié, depuis au moins trois ans, peut prétendre à une certification sanctionnée par un certificat, allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur. Cette avancée sociale permet une plus grande reconnaissance du professionnel par ses pairs, ouvrant également des perspectives d'évolution de carrière. Derrière la démarche, accompagnée par tous les partenaires sociaux (voir encadré), on trouve aussi une volonté d'améliorer les conditions de travail tout en favorisant l'attractivité de certains secteurs. Enfin, côté employeurs, la professionnalisation des salariés est une donnée non négligeable.

En Béarn et Soule, l'illustration en est donnée par le secteur des cafés-hôtels-restaurants. Les organisations concernées mènent en

Les partenaires sociaux concernés par l'opération avec Jérémie Carpentier, l'inspecteur départemental du travail. (Photo Ascension Torrent)



effet une démarche commune depuis 2005. Plus de 700 établissements ont ainsi été contactés et, mardi, l'opération de validation des acquis de l'expérience (V.A.E.), coordonnée par le Cibc

64 (1), a été présentée dans les locaux de la direction départementale du travail, à Pau.

## Une offre gratuite

Cette action vaut pour son originalité notamment parce qu'elle reçoit l'appui d'une personne référente unique. À noter aussi qu'il s'agit d'une offre de service entièrement gratuite, à la fois pour les employeurs et les salariés. Le but ? Faciliter tous types de démarches, aider au montage du dossier fi-

nancier ou encore mieux orienter vers les diplômes et titres désirés. Sont concernés tous les salariés qui, sans passer nécessairement par la formation professionnelle, ont développé peu à peu des compétences pratiques au fil de leurs expériences.

**Contacts :** 05 59 14 80 40 (direction du travail) ; 05 59 27 39 69 (relais conseil en VAE).

G.C.

(1) Centre inter-institutionnel de bilans de compétences.

## TOUS ENSEMBLE

Sous l'égide de la direction du travail, l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH) retrouve à sa table toutes les organisations syndicales représentatives pour mener à bien cette opération. C'est au coude à coude que CGT, CFDT, FO, CFE CGC et CFTC travaillent de concert sur ce projet.